

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 671

présenté par
Mme Vidal

ARTICLE 8 QUATER

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« la généralisation du dispositif »

les mots :

« généraliser celle-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.